

SERVICE DE GARDE LA GIROUETTE

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au service de garde de l'école de l'Estran. Votre enfant aura la chance de côtoyer des jeunes de son âge. Le personnel offre un encadrement sécurisant et des activités variées afin de rendre agréable le temps passé au service de garde.

HEURES D'OUVERTURE

 Le matin	7 h 30 à 7 h 50
 Le midi	11 h 20 à 12 h 40
 Après l'école	15 h 10 à 17 h 30



- Le service de garde est ouvert à toutes les journées du calendrier scolaire incluant les journées pédagogiques. Pour les journées pédagogiques, vous devez inscrire votre enfant par l'entremise d'un sondage Forms envoyé 2 semaines avant la journée pédagogique. Pour les journées de tempête, vous devez aller sur le site du CSS des Phares pour savoir si le service de garde est ouvert ou fermé.
- Pour la semaine de relâche du mois de mars, un sondage sera envoyé au mois de février et nous demandons un minimum de 15 élèves par jour pour ouvrir lors de cette semaine.

CONTRAT DE SERVICE

Depuis l'année scolaire 2021-2022, les services de gardes scolaires fonctionnent avec des contrats de service. Donc, en début d'année scolaire, vous prenez un engagement de fréquentation et vous devez respecter le statut de fréquentation. Vous pouvez changer votre contrat au courant de l'année en avisant la technicienne du service de garde mais il y aura un délai de deux semaines avant l'application du nouveau contrat. Un changement de fréquentation à la hausse ne sera accepté que si le ratio élèves/éducatrice est respecté.

*Chaque changement d'horaire doit être effectif pour une durée minimale de quatre semaines. Aucun changement d'horaire ne sera permis entre le début des classes et le 16 septembre. *

STATUT RÉGULIER

L'enfant est présent **2 plages** par jour. Votre enfant peut être régulier 1 journée/sem., 2 journées/sem. ou 3 à 5 journées/sem.

STATUT SPORADIQUE

Une **fréquentation par jour** peu importe le nombre de journée par semaine.

FRÉQUENTATION

Lorsque vous téléphonez à l'école pour motiver une absence, vous devez aussi aviser au service de garde.

IMPORTANT S.V.P., veuillez informer le service de garde si votre enfant participe à une activité sur l'heure du midi.

TARIFICATION 2023-2024

Matin (07h30@07h50)	1,02\$
Midi (11h20@12h40)	4,07\$
Soir (15h10@17h30)	7,12\$
Maximum par jour	9,20\$

Journée pédagogique	15,75\$
Demi-journée pédagogique	7,88\$
Journée semaine de relâche	21,25\$

GÉNÉRALITÉS

- ✚ Pour l'année 2023-2024, tout nos jeunes sont à la boîte à lunch. Nous n'offrons pas de service de traiteur.
- ✚ Les enfants qui fréquentent le service de garde devront circuler aux endroits permis. Il est interdit d'aller sur les étages de classe sur les heures du service de garde.
- ✚ Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans le consentement écrit des parents. Le médicament doit porter le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement (petit papier de la pharmacie). Le parent devra remplir et signer un formulaire à cet effet.
- ✚ Nous demandons aux enfant atteint de maladies contagieuses de ne pas fréquenter le service de garde durant la période de contagion. (Svp. vous réferez aux codes de vie de l'école ou à l'infirmière scolaire)
- ✚ Les activités extérieures sont fortement encouragées, et ce, aussi souvent que la température le permet.
- ✚ Le parent doit se procurer une clé magnétique pour l'ouverture de la porte du service de garde, un dépôt de 10\$ vous sera chargé. Il vous sera remboursé à la fin de la dernière année d'utilisation du service de garde. Les accès à l'école sont de 7h30 à 7h50 et de 15h30 à 17h30 (formulaire au bureau de la responsable).
- ✚ **Les règles de vie de l'école de l'Estran et du service de garde s'appliquent intégralement. Les enfants doivent respecter ces règles en tout temps.**

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Pour chacun des congés, vous serez invités par courriel à inscrire votre enfant (sondage Forms). Seuls les enfants inscrits seront accueillis lors de ces journées. La période d'inscription se termine 1 semaine avant la journée pédagogique.

VÊTEMENTS



Afin de profiter de l'extérieur, veuillez habiller votre enfant adéquatement pour aller dehors lorsque la température le permet. Des vêtements de rechange peuvent être placés dans le casier de l'élève et être utiles surtout au printemps et à l'automne.

PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

Il est possible de faire des **paiements par virement bancaire** par l'entremise de la plupart des institutions financières.

Vous devez effectuer votre paiement à la semaine ou aux 2 semaines.

À défaut de paiement, votre enfant sera suspendu du service de garde. (Gradations par lettre)

Des mesures de recouvrement peuvent être prises pour récupérer les soldes dues.



REÇU OFFICIEL - IMPÔT

IMPÔT – Reçu officiel remis sur le portail parent à la dernière semaine de février.

Sporadique : Impôt provincial et fédéral

Régulier : Impôt provincial (aucun)

Impôt fédéral

RESPONSABLE SERVICE DE GARDE

Pour informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec, Madame Julie Caron, Technicienne en service de garde à La Girouette
418-724-3551 poste 3
sg-girouette@cssphares.gouv.qc.ca

